

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 019-8576/20/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le Territoire du Pays Salonais MET 20/15996/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains d'entre eux traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Par temps de pluie, les réseaux d'assainissement collectifs sont soumis à d'importantes entrées d'eaux parasites se caractérisant par la réception d'abondants volumes supplémentaires dans les postes de relevage et dans les stations d'épuration.

Cependant, afin d'améliorer le fonctionnement des réseaux et stations d'épuration et au vu des enjeux de protection de l'environnement importants sur notre territoire, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais souhaite accentuer son programme de rénovation des réseaux existants.

Ainsi, suite aux ITV réalisées et à la modélisation du réseau, et aux schémas directeurs, il est nécessaire de réhabiliter les réseaux d'eaux usées afin de réduire les eaux claires parasites sur les communes du territoire du Pays Salonais d'autant que le secteur est soumis à une forte pression des canaux d'irrigation et à des nappes hautes sur certains endroits engendrant des entrées d'eaux claires importantes.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

Les opérations listées dans cette délibération portent sur les communes non éligibles au 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau au titre des réductions des eaux claires parasites. La demande de subvention est établie dans le cadre du Plan de Rebond de l'Agence de l'Eau mis en œuvre suite à la crise sanitaire.

Les travaux concernent le renouvellement des réseaux d'eaux usées suivants :

Berre l'Etang :

Avenue Roger Salengro - Renouvellement de 481 ml - DN 200 - 300 000,00 € HT
Place Joffre, rue Lafayette et rue Pasteur – Renouvellement de 600 ml – DN 200 – 275 000 € HT

Charleval :

Avenue Louis Charmet - Renouvellement de 565 ml - DN 200 - 350 000,00 € HT

Eyguières :

Rue du Moulin et poids de la farine - Renouvellement 141 ml - DN 200 - 95 000,00 € HT

La Fare les Oliviers :

Avenue René Seyssaud, renouvellement de 136 ml – DN 200 - 85 000,00 € HT
Secteur Clémenceau, réhabilitation de 197 m – DN 200 - 100 000,00 € HT

Lamanon :

Rue des Résigners, renouvellement de 241 ml – DN 200 - 150 000,00 € HT

Lançon-Provence :

Avenue Henri cat, renouvellement de 530 ml – DN 200 - 325 000,00 € HT

Mallemort :

Avenue des Alpines, renouvellement de 125 ml – DN 200 - 50 000,00 € HT

Sénas :

Avenue de Chevigne / Roubine, renouvellement de 122 ml – DN 200 et 300 - Sénas 90 000,00 € HT

Les premières opérations débuteront en septembre 2020 et l'ensemble des travaux seront lancés sur une durée prévisionnelle de 24 mois.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 820 000 euros HT, pour un linéaire de 3 130 ml.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse « Appel à projets "Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 »	50 %	910 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	50 %	910 000 euros
TOTAL	100 %	1 820 000 euros

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° DEA 064-3083/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 créant l'Autorisation de Programme n° 2017301101 relative aux réseaux et infrastructures eaux usées ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 12 octobre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement séparatifs sur le Territoire du Pays Salonais ».

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à réaliser cette opération sur le réseau d'eaux usées (études et travaux), selon les principes de la Charte qualité nationale des réseaux d'eaux usées. Elle s'engage également à mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte qualité nationale des réseaux d'eaux usées.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget Annexe Assainissement 2020 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Code opération : 2017301101.

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le budget Annexe Assainissement 2020 et suivants du Conseil de Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 13111 - Code gestionnaire 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT